

## Elections CSE : le vote électronique...

Elections

~

Fusion

~

Droits des  
femmes et  
temps partiel

« Un peuple  
qui raisonne  
peut à  
chaque  
instant  
devenir une  
armée de  
révolutionnai  
res. »

Comme vous le savez sûrement, à partir du 3 juin prochain vont avoir lieu les élections professionnelles chez Acticall/Sitel.

Ce que vous ignorez sûrement c'est que **pour la 1ère fois chez Acticall, elles se dérouleront de façon électronique.**

Alors, comment vont-elles se dérouler et quels changements pour les salariés :

- Le scrutin se déroulera sur 5 jours du 3 au 7 juin.
- Vous effectuerez votre vote de façon électronique sur un site dédié.
- Vous recevrez vos identifiants par mail (pour ceux ayant communiqué un mail) **et** par courrier à votre domicile.
- Une note explicative sera jointe dans le courrier.

Un support technique par téléphone sera disponible 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Vous pourrez voter de votre tablette, smartphone, ordinateur personnel ou depuis un ordinateur dédié sur votre site.

**Si vous votez sur l'ordinateur dédié de votre site, vous pourrez le faire sur votre temps de travail.**

Sur le site de vote, vous aurez accès aux listes et photos des candidats et aux professions de foi des organisations syndicales.

Une fois les résultats proclamés, vous aurez encore accès au site de vote pendant 2 semaines pour les consulter.

**“Même sans  
espoir, la lutte  
est encore un  
espoir.”**

## Temps partiel : cotisez à temps plein!



Depuis plusieurs années, à la demande de la **CGT**, l'accord sur l'égalité homme/femme permet aux salariés à temps partiel de cotiser pour une retraite à temps plein.

Cette possibilité est totalement méconnue des salariés mais est très importante pour votre avenir financier.

En effet, il faut savoir que les salariés à temps partiel sont proratisés au niveau de leur retraite, donc vous pouvez travailler les 178 trimestres nécessaires pour toucher une retraite complète et pour autant percevoir moins de retraite qu'une personne n'ayant jamais travaillée!!!

**Pour un salarié à 80%, au smic, il faut compter environ 60€ de cotisations supplémentaires mensuelles mais pour un gain potentiel de plus de 150€/mois une fois à la retraite....**

**Alors prenez les choses en main et demandez au service paie de vous faire une estimation du coût de cette augmentation de cotisations pour vous préparer une meilleure retraite!!!!**

### Contacts

Isabelle SAINT AGNE DS DP suppléante    Aurore SANCHO DP titulaire

Sandrine DUEZ DP titulaire ,élué CHSCT    Aurélie CIEUTAT Titulaire, Elue CHSCT